

La guérison de Gargam

Autor(en): **Boissarie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 194

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285547>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



S. M. Alexandra-Féodorowna, Impératrice de Russie.

voulaient pas demander l'autorisation. On sait que l'évêque de Grenoble a fait de pressantes démarches à Paris pour conserver au Dauphiné ces moines généreux et laborieux. Le *Temps*, organe protestant parle ainsi de leurs libéralités :

Le monastère a fait édifier, à Saint-Laurent-du-Pont, dans une situation unique, un hôpital doté de tout le confort moderne et qui a coûté 1,350,000 fr. L'entretien de cet établissement hospitalier, destiné aux malades et aux vieillards de toute nationalité, revient à 80,000 francs par an (aux Chartreux).

Ces jours derniers j'y ai constaté la présence de trois malades étrangers : un juif polonais, un Anglais et une Anglaise.

Le monastère entretient à ses frais, à Currière, une école de sourds-muets pauvres. Quinze professeurs apprennent à 60 ou 70 jeunes sourds-muet à parler ; ces derniers, après sept ans de service, ont appris un état.

Coût : 70,000 fr. par an.

Le monastère fournit à l'hôpital de Voiron une subvention annuelle de 7,000 fr. : à celui d'Entr-deux-Guiers 13 à 14,000 francs.

Les Chartreux ont donné 100,000 francs pour la construction d'une route forestière.

Lors de la construction de la route de Saint-Pierre-d'Entremont à Saint-Laurent-du-Pont, ils ont donné 30,000 francs pour percer le Frou et 30,000 francs pour percer le rocher des Buis.

En 1854, le bourg de Saint-Laurent-du-Pont fut détruit par un incendie. Les Chartreux le firent reconstruire.

En 1897, après l'inondation de Voiron,

les libéralités faites à cette ville par les Chartreux, y compris la part affectée à l'église ébranlée, atteignirent 150,000 francs.

Le monastère a fait des dons innombrables à l'occasion d'incendies, d'inondations, etc.

Je pourrai citer leur façon de donner. Il n'y a pas longtemps un hameau de la région fut détruit par un incendie. Les Chartreux offrirent 20,000 francs. Comment fut faite la répartition ? Les incendiés furent tous réunis ; on leur remit les 20,000 francs, en leur disant : « Faites vous-mêmes, entre vous, la répartition de ces 20,000 francs. » Et les incendiés procédèrent ainsi.

Lors de la construction du tramway Voiron-Saint-Béron, il manquait 300,000 francs pour le terminer. Les Chartreux avaient déjà 200,000 francs d'actions. Ils souscrivirent encore 300,000 francs.

On ne compte plus dans la région, les chemins vicinaux, les fontaines, etc. qui ont été faits avec l'argent des Chartreux, ni les petites industries, qui ont été créées ou aménagées par eux, puis cédées à des particuliers.

Tout cela est connu et archiconnu dans la région et justifie pleinement l'angoisse de nos populations.

Evidemment ces générosités cesseraient avec le départ des Chartreux et l'émigration de la fabrication de la liqueur qui porte leur nom.

A propos de la fabrique de liqueurs dont l'établissement remonte à 1840 et qui produit à l'Etat, sous forme de droit de régie, une somme annuelle de 1,500,000 à 1,800,000 francs, il n'est pas inutile de dire (chose ignorée) que les Chartreux ne sont plus

vendeurs.

Depuis plusieurs mois ils ont cédé à une société civile le monopole de la vente de la liqueur qu'ils fabriquent eux-mêmes.

La guérison de Gargam

Le *Fays du dimanche* a dit l'autre jour quelque chose de cet employé des postes écrasé dans un accident de chemin de fer le 18 décembre 1899 et guéri miraculeusement à Lourdes le 20 août dernier. En attendant que la Cour de Cassation tranche le cas intéressant que nous avons relaté, nos lecteurs apprendront sans doute avec intérêt les circonstances dans lesquelles s'est produite cette guérison.

M. le D^r Boissarie vient de publier le récit et nous le reproduisons ci-après :

Employé des postes, Gargam faisait le service ambulancier entre Paris et Bordeaux. Dans l'accident de Livernant, près Montmoreau, le wagon où il était fut absolument télescopé ; les quatre employés qui s'y trouvaient furent gravement blessés, et Gargam, projeté à 18 mètres de la voie, resta couché dans la neige pendant plusieurs heures.

Il avait perdu tout sentiment, et ne retrouva sa connaissance qu'en arrivant, à 8 heures du matin, à l'hôpital d'Angoulême qu'il n'avait pas quitté depuis, c'est-à-dire depuis 18 mois.

Pendant les premiers jours, il fut impossible de faire prendre aucune nourriture à ce malheureux. Il était couvert de contusions, on ne pouvait ni le toucher ni le remuer, et les trois médecins délégués par la Compagnie d'Orléans furent très embarrassés pour préciser la nature de ces lésions. Il a été vu par les docteurs Chédevergne, de Poitiers, Fournier et Bessette, d'Angoulême, et enfin par le médecin de l'hôpital, le docteur Decressac. Plusieurs opinions ont été émises : les uns ont cru à une *paralysie* par compression de la moëlle ; on avait même proposé de soulever les parcelles d'os qui pouvaient la comprimer : — les autres ont cru que le choc nerveux devait être seul mis en cause ; enfin, le médecin de l'hôpital a cru à une maladie de la moëlle, à marche progressive, qui devait finir par amener la mort du malade.

Gargam était absolument paralysé des deux membres inférieurs ; il ne pouvait avaler : il fallait le nourrir au moyen d'une sonde que l'on introduisait chaque jour, à plusieurs reprises, dans l'estomac. On ne pouvait le déplacer ; tout mouvement provoquait des souffrances très pénibles et déterminait des syncopes.

Pendant ses vingt mois de séjour à l'hôpital, il n'y a eu aucune amélioration : l'amaigrissement s'accroissait et des plaies se formaient spontanément au extrémités. Gargam paraissait condamné ; la Compagnie d'Orléans n'hésita pas à proposer une pension viagère très élevée, mais le tribunal, par un jugement, confirmé par la cour de Bordeaux, accorda un capital de soixantemille francs d'indemnité et une pension viagère de six mille francs. Cette pension, d'après les probabilités, ne devait pas dépasser une ou deux annuités.

Gargam est parti pour Lourdes, le 20 août, couché sur un matelas étendu sur une planche. Il n'a pas quitté sa planche

jusqu'au moment où il est entré dans la piscine. Le premier bain ne donna pas de résultat bien marqué. Le soir du 20 août, à quatre heures, notre infirme était couché sur le passage de la procession, ayant à peine conscience de ce qui se passait autour de lui. Le Saint-Sacrement était déjà sur l'esplanade du Rosaire, lorsque Gargam ressentit une commotion violente; il se souleva sur ces coudes et, bientôt, avec l'aide de ses voisins, il est debout et fait quelques pas. Mais il est en chemise, depuis vingt mois il n'a mis aucun vêtement. Il est forcé de reprendre sa planche et de rentrer à l'hôpital. Le lendemain, il venait au Bureau des constatations avec un vêtement neuf qu'on lui avait procuré. Il venait avec son infirmier, sa mère, même avec l'avoué qui l'avait assisté dans son procès et qui nous racontait tous les détails de cette longue procédure.

Gargam se levait et marchait seul devant nous; il n'y avait plus de paralysie; les plaies de ses pieds se cicatrisaient à vue d'œil; dès le lendemain, 21, elles étaient fermées. Celui qu'on avait appelé « une épave humaine », mangeait avec appétit et sans difficulté, lui qui, depuis 20 mois, n'avait pu se nourrir qu'avec une sonde; la guérison était complète, et cependant c'était un squelette qui se mouvait devant nous, car sa maigreur était cadavérique. Mais la vie revenait à vue d'œil dans ce corps anémié.

Cette guérison est très importante: elle se prêterait à des développements plus étendus; nous la reprendrons dans tous ses détails, pour lui donner l'importance qu'elle mérite.

D^r BOISSARIE.

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

Les fêtes di Foerbo m'aint raipelay l'âtre djo enne petéte hichetoire que sà pessay ay ié dou ou tra ans tchu le tchaimpois de Delémont in pô devoitchu di Mexique. Un des vitiaires de la velle qu'ainmay quasi meu les bêtes que les dgens, en s'en retonaint contre lôtâ po dénay, rencontré enne vaitche nianpe enne vaitche ordinaire, main enne belle vaitche, qu'ayav boenne façon, comme cés des pairents di vitiaire. Ce chire s'apreutché de cte belle bête, rianpe po iy bayé lai main, main po lai caressie. Cte vaitche, que n'ayavpe l'habitude de voi des hannes aivò des robes noires, se reviré tot d'in cô, ay peu flanqué à vitiaire in cô d'écouené que le toulé ay trà ou quatire mètres dain lai borbe. « Ça enne méchainne, vote vaitche, dié le vitiaire à boirdgie qui se pâmay de rire, i n'iy fesôpe de mâ, en cte peute bété, po me dinche broquay. » — O nâni, elle n'âpe méchainne, Monsieu le tiurie, répongé le boirdgie, seulement elle n'ainme pe les afins. — Tchu çoli le vitiaire paitché contre lai velle, en se demandaint s'ai l'était inco che afain que çoli. Mitenaint qu'ay l'â tiurie tchu les allemands, les vaitches ne le parint pu po in boueba.

Su que n'âpe de bôs.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 192 du *Pays du Dimanche* :

754. ANAGRAMME.

Solange. Losange.

755. COQUILLES AMUSANTES.

- N° 1. — Lièvres. Région.
N° 2. — Crier. Décisions. Sort.
N° 3. — Eau. Dort.
N° 4. — Canards. L'ont. Bien. Passé.
N° 5. — Pêche. Mûre.
N° 6. — Fumée. Feu.

756. LOSANGE.

D
D I C
D I D O N
D I D E R O T
C O R S E
N O E
T

757. PHYSIQUE AMUSANTE.

LA BOUGIE FLOTANTE

La bougie étant plus légère que l'eau, flotte à la surface du liquide, mais dans une position horizontale.

Pour la faire tenir debout, il suffit d'enfoncer à l'extrémité opposée à la mèche un poids additionnel, un clou par exemple, pondéré de manière à ce que la bougie se maintienne dans cette position verticale en effleurant la surface de l'eau. On l'allume, et à mesure qu'elle se consume, elle monte en gardant son équilibre et en se maintenant toujours au-dessus de la surface de l'eau.

Ont envoyé des solutions partielles : MM. Le pilier du Cercle Industriel à Neuveville; une lectrice du *Pays* à Sonvillier; Un épi scié, un mec à Nice scie Ain et un Paul isson, tous à la frontière de Reclésey; Trop et trop peu gâte tous les jeux à Môtiers; La fille de Priam à Porrentruy; Brise de mer à Delémont; Le tasseur de bois patenté à Saint-Imier.

762. ENIGME.

Mon pouvoir est très grand, et pourtant ma N'est rien sans résistance. [puissance]

763. RÉBUS GRAPHIQUE.

Pour 1 jour C dabond E France
1002

764. VOYELLES.

Remplacer les * ci-après par les consonnes correspondantes manquantes et l'on obtiendra un sonnet de quatre vers;

*a**u**e*a*ou*i*e*e*o**e**e**u*au**ei***i**
e*ai*a*ie**o**o**i**e***i**e*a*ai**e*e**e**ue*o
u**ieu**e*e***i**

765. DICTIONNAIRE PITTORESQUE.

Quel est le pays qu'on a sarnommé :
Le Royaume solitaire ?

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 1^{er} Octobre prochain.

Publications officielles

Avis aux parents et tuteurs.

Vu que dès le 1^{er} mai au 31 juillet 1901, il s'est produit six incendies ayant pour cause d'imprudence des enfants jouant avec des allumettes, incendies qui ont causé des dommages s'élevant pour fr. 39,330, les parents et tuteurs sont invités à surveiller sévèrement leurs enfants ou pupilles, à faire placer les allumettes hors de leur portée, en lieu sûr, les provenant qu'en cas d'incendie ayant pour cause l'imprudence de personnes placées sous leur surveillance, l'Etablissement d'assurance mobilière requerra dorénavant, sans exception la punition des personnes responsables.

Recrutement pour 1902. — Les citoyens suisses nés en 1882 et dans les années an-

térieures qui n'ont jamais passé au recrutement, habitant les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements de la II^e division, doivent se présenter jusqu'au 30 septembre auprès du chef de section de leur domicile pour demander leur inscription; de même les hommes renvoyés à 1 et 2 ans par la commission militaire.

Convocations d'assemblées.

Breuleux. — Assemblée communale lundi 23, à 2 h. pour décider comment la commune exploitera la propriété de la « Combe au Curé », décider la prise des taupes, statuer sur la question des gaubes, régulariser des échanges de terrains, discuter la question du matériel scolaire, etc..

Charmoille-Asuel. — Le 29 à 3 h. après-midi pour passer les comptes.

Courtételle. — Assemblée communale mixte le 22 à 12 1/2 h. pour décider du placement de la force électrique disponible, décider si l'on veut revenir sur une décision concernant la 3^{me} classe, voter l'installation de nouveaux fourneaux et les réparations urgentes à faire au bâtiment de la maison d'école.

Courroux. — Assemblée communale le 22 à 11 h. pour décider si la place de l'école inférieure sera mise au concours, compléter la commission de revision du règlement d'organisation.

Courgenay-Cornol. — Assemblée paroissiale le 22 à 1 h. à Courgenay pour passer les comptes de 1900 et discuter la question d'une conversion d'emprunt.

Courtemaiche. — Assemblée communale le 22 à 2 h. pour passer les comptes de 1900.

Damvant Reclère. — Assemblée paroissiale le 22 à 12 1/2 h. pour passer les comptes de 1900.

Les Bois. — Assemblée paroissiale le 22 après l'office pour voter le budget et passer les comptes de 1900.

Noirmont. — Assemblée communale le lundi 23 à 2 h. pour discuter et adopter le règlement des eaux, réviser le règlement des sapeurs-pompiers, statuer sur une requête relative à la réparation d'un chemin, concession du terrain à bâtir, statuer sur une demande d'un droit de bourgeoisie, etc.

Porrentruy. — Assemblée communale le 22 à 10 h. à la halle de gymnastique pour ratifier un subside de fr. 2000, voté par le Conseil comme avance sur une prise d'action future au chemin de fer régional Porrentruy-Damvant, entendre un rapport sur l'entreprise d'électricité de Bellefontaine et éventuellement voter une prise d'actions supplémentaire.

St-Ursanne. — Assemblée paroissiale le 22 à 10 1/2 h. pour passer les comptes.

Vendlincourt. — Le 29 à midi pour discuter la mise à bail de la sablière, ratifier une dépense de 900 fr, pour l'orgue et les fêtes du P. D.

Cote de l'argent

du 18 Septembre 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 103. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des objets de monnaie . . . fr. 105. — le kilo.

Editeur-imprimeur : G. Moritz, gérant.